

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

ATTESTATION n°

D'autorisation de sortie de territoire métropolitain délivrée à un mineur de NATIONALITE FRANCAISE

Cette attestation qui ne peut, en aucun cas, tenir lieu de titre de circulation, devra être présentée à la frontière en même temps que la carte nationale d'identité.

Nom

Prénom

Date et Lieu de Naissance

Le Maire de DOLOMIEU (Isère)

Certifie que :

Demeurant à : (1)

- A le plein exercice de l'autorité parentale.
- Exerce la tutelle.
- Est investi du droit de garde.

Sur le mineur ci-dessus désigné et l'autorise à se rendre en

La présente autorisation est valable jusqu'au 30 septembre 2005 et pour (3) un nombre de voyages illimité.

(cachet et signature)

A DOLOMIEU le

Le Maire,

P.BOURDARET

---

(1) rayer les mentions inutiles

(2) préciser les départements et territoires français de destination ou le pays de destination.

(3) Préciser le nombre de voyages, ou au contraire s'il est illimité.